

M. Fulton, appuyé par M. Green, présente avec la permission de la Chambre, le Bill n° C-49, Loi relative à la libération conditionnelle de personnes purgeant des sentences d'emprisonnement, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution visant à modifier la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Courtemanche, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du département des Impressions et de la Papeterie publiques pour l'année terminée le 31 mars 1958, conformément à l'article 36 de la Loi sur les impressions et la papeterie publiques, chapitre 226 des Statuts révisés du Canada (1952).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt et unième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que les demandeurs suivants de lois de divorce ont observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

Louise Giguère Boisvert, épouse de Guy Boisvert, de Montréal (P.Q.).

Jacques Gérardin, de Montréal (P.Q.), époux de Gabrielle Whitmore Gérardin.

Audrey Isabella Wanda Patterson Gray, épouse de Arthur Douglas Heath Gray, de Montréal (P.Q.).

Marie Bernadette Brunet Holman, épouse de Ernest Lawrence Holman, en activité de service dans la Marine Royale Canadienne.

Marie Eva Dorothé Déziel Lefebvre, épouse de Lionel James Lefebvre, de Verdun (P.Q.).

Hazel May Howe Terry, épouse de William Harrison Terry, de Ville Mont-Royal (P.Q.).

Par l'Examineur des pétitions introductives de bills privés,—Vingt-deuxième rapport, conformément au paragraphe (2) de l'article 100 du Règlement, ainsi qu'il suit:

L'Examineur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de faire connaître que la requérante suivante a observé les prescriptions de l'article 96 du Règlement:

La *Westcoast Transmission Company Limited*, aux fins d'une loi modifiant sa loi de constitution en société afin que celle-ci stipule que l'article 153 de la loi de 1934 sur les compagnies ne s'applique pas à ladite société et autorisant certaines autres modifications de ses cadres.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, conformément à l'ordre spécial adopté le lundi 4 août 1958.